Numéro 19
Février-mars 2018

Fédération Syndicale Unitaire

SECTION de la VENDÉE

S.F.R.

Section Fédérale des Retraités

En colère !

Qu'est-ce qui nous relie dans la société d'aujourd'hui ?

De quelle solidarité parle-t-on ?... Des riches entre eux ?

Hausse des salaires, hausse des pensions … pourquoi ne serait-ce pas possible ?

Voici quelques unes des questions que ces pages tentent d'éclairer.

"Soyons réalistes, demandons l'impossible !" clamaient des murs voici bientôt cinquante ans.

Aujourd'hui encore … questions de morale et de justice sociale s'entremêlent !

D'où l'appel à agir, unis, nombreux !

Le groupe d'animation

JEUDI 15 MARS 2018

Non à la baisse des pensions !

Pour le respect des droits des retraité.e.s !

(voir l'appel national du groupe des 9 en page 3)

RASSEMBLEMENT

à 10 h 30

La ROCHE sur YON

Place Napoléon

pour se rendre à la permanence des députés

L'intersyndicale de Vendée a collecté quelques centaines de « cartes de vœux au Président ». Elles ont été envoyées au Palais de l'Elysée.

Dans ce numéro :

Soupe à l'oseille et pensions	2
Nous faire entendre le 15 mars	3
Soyons réalistes, demandons l'impossible !	4
Menaces sur la fonction publique; action	5
Visite; remerciements à …	6

Soupe à l'oseille ...

Pour « *renouveler l'exercice du pouvoir* », E.Macron a abondamment fait appel à la « société civile », terme un peu obscur.

Nombreux députés LREM en proviennent. Certains se sont dit victimes d'une importante chute de revenus en devenant parlementaires, apportant ainsi un premier éclairage sur cette société-là. N'en font, semble-t-il, partie ni votre voisine de palier, ni votre collègue retraité.

La publication du patrimoine des ministres a précisé la définition qu'en ont ceux qui dirigent le pays. D'après la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, beaucoup possèdent immeubles, dividendes, rentes d'obligations, de placements, contrats d'assurance-vie, parts dans diverses sociétés, etc.

Combien ces millionnaires vont-ils retirer des dernières mesures fiscales imposées pour 2018 ? Avec la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière, les très hauts revenus composés à 90 % par des revenus financiers seront exonérés d'impôt. Le prélèvement forfaitaire unique au taux réduit de 30 % sur les intérêts, dividendes, plus-values, remplace l'impôt sur le revenu jusqu'ici le plus souvent au taux supérieur de 45 %, auxquels s'ajoutaient les prélèvements sociaux. Le taux de l'impôt sur les sociétés baissera de 33,33 % à 28 % (progressivement, 25 % en 2022).

Cette même « société civile » a notamment augmenté la CSG, gelé les pensions, baissé les APL.

Claude RIVÉ

... et recul des pensions en janvier 2018

pension brut	taux 2017	taux 2018	Evolution	Evolution en %	1 200 €	1 500 €	1 800 €	2 000 €	2 200 €	2 500 €
CSG	6,60%	8,30%	+1,70	+ 25%	-20,40 €	-25,50 €	-30,60 €	-34,00 €	-37,40 €	-42,50 €
MGEN <70 ans										
formule référence	4,02%	4,22%	+ 0,20	+ 5%	-2,40 €	-3,00 €	-3,60 €	-4,00 €	-4,40 €	-5,00 €
Formule intégrale	4,63%	4,98%	+0,35	+ 7,5%	-4,20 €	-5,25 €	-6,48 €	-7,00 €	-7,70 €	-8.75 €
MGEN > 70 ans										
formule référence	4,19%	4,40%	+ 0,21	+ 5%	-2,52 €	-3,15 €	-3,78 €	-4,20 €	-4,62 €	-5,25 €
formule intégrale	4,82%	5,18%	+ 0,36	+7,5%	-4,32 €	-5,40 €	-6,30 €	-7,20 €	-7,92 €	-9,00 €
Pertes cumulées										
F. Ref <70 ans					-22,80 €	-28,50 €	-34,20 €	-38,00 €	-41,00 €	-47,50 €
F.intég<70 ans					-24,60 €	-30,75 €	-36.90 €	-41,20 €	-45,10 €	-51,25 €
F. Ref>70 ans					-22,92 €	-28,65 €	-34,38 €	-38,20 €	-42,02 €	-47,75 €
Fintég>70 ans					-24,72 €	-30,90 €	-37,08 €	-41,20 €	-45,32 €	-51,50 €

Commentaire: ce tableau fait apparaître les pertes consécutives à l'augmentation de la CSG (+1,7% sur la pension brute) et aux augmentations des cotisations MGEN selon la formule choisie (seules les formules références et intégrales apparaissent ici) et l'âge des cotisants (< ou > à 70 ans).

Les 4 dernières lignes indiquent les pertes cumulées en fonction de la pension brute.

Exemple: pour une pension brute de 1800€ perçue par un adhérent MGEN de 66 ans ayant "opté" pour la formule Référence, la perte est de 34,20€ (30,60€ de CSG +3,60€ de MGEN).

NON À LA BAISSE DES PENSIONS

Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

Au 1er janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraités, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.**

Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations, jamais une telle amputation !

Alors…

Merci monsieur le Président pour ces étrennes…

Merci de votre considération pour les retraité-e-s !
La pension du retraité n'est pas une allocation sociale

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *effort pour les jeunes générations* ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.

Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps. Le 1er janvier, arrivent les augmentations des complémentaires santé, du gaz qui prend 6,9 %, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur le carburant...

D'autres choix budgétaires sont possibles

La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG.

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les **dix plus grandes fortunes** françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le **CAC 40** a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

ni une variable d'ajustement
mais un droit acquis par le travail.

Le 28 septembre 2017, à l'appel de nos neuf organisations de retraité-e-s, des manifestations organisées dans tous les départements ont rassemblé plus de 80 000 personnes. Il s'agissait de mettre en garde contre l'augmentation de la CSG. Malgré nos protestations, il s'est trouvé une majorité parlementaire pour suivre les projets du gouvernement. Désormais, la Loi de Finances pour 2018 et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées.

Elles organisent ces cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et ces mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre, dont les personnes retraitées.

Fin janvier, de nom-breuses personnes retraitées ont fait le constat d'une baisse de leur pension en découvrant les chiffres portés sur leurs virements bancaires. Dans toute le France, en manifestant le 15 mars vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires.

Comme en 68, *« soyons réalistes, demandons l'impossible ! »*

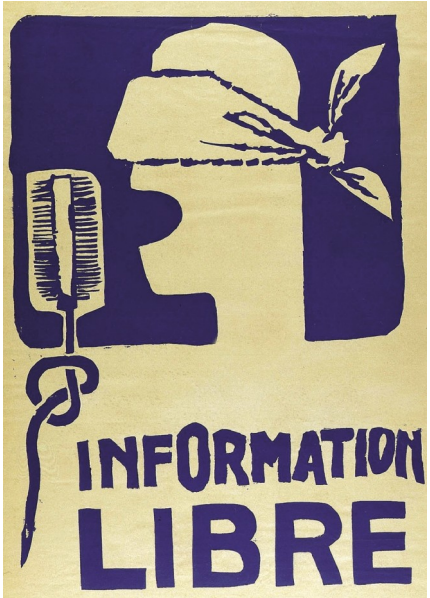

1968. « Il y eut donc ces folles semaines de mai, les manifestations, la répression policière, les barricades, les grèves, les occupations de facultés, d'usines, de lycées, tout un pays arrêté, tout un pays suspendu, entre émeute et bonheur, entre révolution et vacances, entre délices et délires… […]. Ce n'était pas une révolution du tout. Ce fut une révolte nécessaire et une fête réussie. » (1)

On devrait créer des emplois, augmenter les salaires, les retraites, mais… Pourquoi « mais » ?

La formule de Nicolas Sarkozy, qui avait déclaré en avril 2007 vouloir "liquider" Mai 68, n'a pas fait recette l'année suivante. Les moins de 30 ans s'accommodaient de cet héritage vu comme un « ***progrès social*** ». Depuis, on évite d'en parler.

Pourtant, certains d'entre nous se souviennent que « ***les accords de Grenelle*** » **décident d'une augmentation du salaire minimum de 35 %,** d'une **hausse générale des salaires de 10%. Le** capitalisme, en a-t-il souffert ? **Pourquoi ne pas le dire ?**

Actuellement, des plans de suppression d'emplois – 120000 fonctionnaires rayés de la carte. Des manifestations de plusieurs milliers d'étudiants, d'enseignants, de lycéens dénonçant une « *sélection pas naturelle* » pour des « *facs d'élites* ». Et les fameux Gafa - Google, Amazon, Facebook, et Apple - qui annoncent des résultats record en série.

En 1968, la grève générale ne fit l'objet d'aucun mot d'ordre national. Ne fut-elle pas menée par des travailleurs et des étudiants découvrant, ensemble, des intérêts communs ?

Ce que l'Institut supérieur du Travail présentait, en 2008, comme le « *plus grand mouvement social de toute l'histoire de France* », n'aurait-il rien à nous « dire » ? Aujourd'hui, quelle forme peut prendre notre exigence de justice ?

Nous n'aurons jamais fini d'imaginer ce que nous pouvons faire pour que "l'**impossible" devienne possible.**

Jean-Pierre MAJZER

---

(1) André Comte-Sponville

Lourdes menaces sur la fonction publique

Plan de « départs volontaires » et « rémunération au mérite » … Le journal l'Humanité du 15 février a interrogé la Secrétaire Générale de la FSU: *pourquoi les menaces sur le statut mettent en danger la fonction publique ?*

Nous publions cette tribune libre parue au lendemain des mesures avancées par le premier Ministre.

Dans l'intérêt général

Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

La tactique n'est pas vraiment nouvelle : on affiche la volonté de préserver la fonction publique, mais au nom d'un besoin de modernisation et de souplesse jamais réellement démontré, on propose un ensemble de mesures qui la fragilisent, en sapent les principes, avec la perspective de la faire imploser. En réduisant systématiquement les effectifs sans jamais s'interroger sur ce qu'apporte la fonction publique à la cohésion sociale, aux solidarités, au développement économique, à l'effectivité des droits pour les usagers, on en réduit l'efficacité au détriment de ceux qui en ont le plus besoin. En développant le recours aux contrats, en rompant les solidarités en matière de rémunération entre les trois versants de la fonction publique, en développant un « *management* » qui met les agents en concurrence entre eux, on mine les bases du statut et ce qui permet aux services publics de répondre aux besoins de la société.

Ceux qui cassent les services publics choisissent d'ignorer qu'une des missions essentielles de ces derniers est de permettre à chacun partout et quelle que soit sa situation de bénéficier de l'effectivité de ses droits : éducation, santé, sécurité, logement, mobilité, etc. Le tout dans le respect de principes fondamentaux comme l'égalité de traitement, la continuité, l'adaptabilité. Et le statut des fonctionnaires en est à la fois la conséquence et la condition. Ce que certains dénoncent comme des privilèges n'est qu'un ensemble de droits et de devoirs qui visent à répondre aux besoins de la société et traduire ces principes. Ainsi, la séparation du grade et de l'emploi a pour contrepartie l'obligation pour le fonctionnaire d'aller partout où l'on a besoin de lui : cela vise à garantir la continuité de l'action publique, l'égalité de traitement sur tout le territoire, mais aussi l'indépendance de l'agent par rapport aux pouvoirs locaux.

> ***Le statut est à la fois la conséquence et la condition de l'égalité de traitement, de la continuité, de l'adaptabilité …***

Pour prendre en charge efficacement l'intérêt général, on a besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs garantis par la loi, s'articulant avec des règles particulières adaptées à chacun des secteurs d'activité. C'est ce que permet le statut : il assure à la fois le respect de principes fondamentaux et la souplesse de fonctionnement qui est celle de la fonction publique. Car contrairement à certains clichés, elle n'a cessé de montrer son adaptabilité. S'il y a des blocages et des dysfonctionnements, c'est d'abord à cause des politiques de réduction des moyens, de démarches managériales à courtes vues et du recours accru à des contractuels.

Si l'on voulait réellement améliorer la fonction publique, de multiples pistes existent. Et d'abord conduire un vrai débat avec l'ensemble des parties prenantes, agents, usagers, élus, entreprises sur les besoins de services publics ; puis impulser une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des qualifications ; mettre l'accent sur la formation initiale et continue des fonctionnaires, favoriser le travail en équipe. Il faut aussi, en rompant avec une gestion à la performance, miser sur leur responsabilité et leur sens du service public. Et, bien sûr, revenir sur un certain nombre de réformes qui ont de plus en plus morcelé la fonction publique, reconstruire une grille des rémunérations et résorber la précarité. •

EHPAD: la solidarité intergénérationnelle en actes

Le 30 janvier dernier, des milliers de salariés des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes se sont mobilisées dans la grève et les manifestations: une première !

L'intersyndicale retraités de Vendée les soutenait et les retraités étaient présents dans plusieurs EHPAD. Présents aussi dans le rassemblement à La Roche sur Yon. Plus de 500 personnes ont manifesté devant le Conseil Départemental et les rues du chef-lieu.

La seule réponse du Ministère de la santé : une dotation ridicule de 50 millions. Après tant de cadeaux aux riches, une aumône et beaucoup de mépris !

F.S.U.85
S.F.R.
Pôle associatif
71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01
85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : retraites@fsu85.fr

Rédaction: M.Belkhenchir, F.Bourdet, F.Célérier, J.P.Chotard, C.Jeffroy, J.P.Majzer, P.Marton, E.Mathé, C.Rivé

Vous pouvez aussi nous retrouver sur http://sd85.fsu.fr/ à la rubrique « retraite »

Visite

Beautour : centre régional de la biodiversité

Entre La Roche sur Yon et La Chaize le Vicomte, Georges Durand (1886-1964), naturaliste vendéen, résidait sur le vaste domaine de Beautour. En 1964, le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris accepte son legs : un château, 5 fermes, 220 ha, 4500 plantes, 4000 oiseaux, 150000 insectes. Ces collections se situent au 7ème rang national. L'association Georges Durand-Beautour naît en 1988. Après bien des vicissitudes, en 2008, la Région crée le Centre régional, unique en son genre. Les scolaires sont les premiers à le fréquenter. **(Route de Beautour accès Parc Eco 85 La Roche/Yon ; www.beautour-paysdelaloire.fr)**
Mais, peu valorisé, aujourd'hui délaissé par le Conseil régional, il est menacé dans son existence même alors qu'il pourrait devenir :

Lieu d'accueil

Idéal pour colloques, journées d'étude, résidence de partenaires en lien avec des hébergeurs (lycée Nature, chambres d'hôtes, restaurateurs).
L'Association Vendéenne de Géologie, Terre de Sciences, travaillent avec d'autres à l'image du donateur.

Terreau d'apprentissage

Le patrimoine exceptionnel est une source de connaissances majeures de la biodiversité vendéenne. Le Jardin des Roches et le Parc sont uniques dans l'Ouest de la France.

Espace éducatif

Beautour : lieu propice à des ateliers, des formations, des expositions, des cycles de conférences s'adressant aux gestionnaires de l'espace : aménageurs, élus, urbanistes, agriculteurs. Déjà, le partenariat avec la Ligue de l'enseignement et les animateurs yonnais de l'éducation à l'environnement est exemplaire.

Outil de recherche scientifique

Avec la Fête de la science, exposcience, associant les instances universitaires régionales, l'IUT, le Lycée Nature, l'Université permanente, pourquoi pas des résidences pour chercheurs, l'aide aux autodidactes ?
Mobilisons les associations, les enseignants, les parents, les élus ! Contactons l'association Georges Durand-Beautour ! « *Le nombre fait la force et force l'écoute* ». La Région ne doit pas laisser un champ de ruines derrière elle.

Jean-Pierre MAJZER

Remerciements (envoyés à Mme Galerneau, Députée de Vendée)

Madame la Députée,

Mon épouse et moi-même, professeurs certifiés en retraite depuis cinq ans, tenons, en ce 30 janvier 2018, jour où nos pensions viennent de nous être versées, à vous exprimer notre gratitude. En effet, vous nous permettez par votre vote d'avoir l'immense satisfaction de contribuer désormais à l'enrichissement de ces milliers de Français sur qui pesait jusqu'alors le fardeau de l'ISF.

Nos salaires de professeurs, si enviés que des centaines de milliers de jeunes se battent pour intégrer la profession, nous ont considérablement enrichis et nos pensions nous permettent aujourd'hui, grâce à vous et vos collègues LREM, d'aider les riches.

Notre contribution est de 103.1€ par mois ...

Merci Madame et bravo encore !

Joëlle et François Bourdet